



Genève, le 26 février 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département
de la santé et des mobilités (DSM)**

Plage du Creux-de-Genthod : l'accès à l'eau est à nouveau autorisé

De nouvelles analyses des eaux de baignade ont été réalisées à la plage du Creux-de-Genthod, sur la commune de Genthod. Menées par l'office cantonal de l'eau, ces analyses ont confirmé un retour à une qualité conforme aux recommandations pour les eaux de baignade. Le médecin cantonal a donc ré-autorisé l'accès à l'eau. La fermeture avait été décidée à la suite de mesures réalisées fin septembre révélant des taux de bactéries fécales supérieurs aux seuils, avec un risque sanitaire pour le public, notamment de gastro-entérite.

Travaux de remise en conformité

Après cinq mois de fermeture, les investigations engagées ont permis de remonter à la source de la pollution et les mesures correctives nécessaires ont été mises en œuvre. Cette phase d'investigation, qui a nécessité près de deux mois, a été suivie de travaux de remise en état. La finalisation de ces travaux, de même que la réalisation de contrôles complémentaires, ont pu être menées dès que les conditions météorologiques l'ont permis.

Des investigations systématiques

Les autorités cantonales rappellent que chaque cas de pollution des eaux est traité avec la plus grande rigueur. La préservation de la qualité de l'eau à Genève constitue une priorité majeure, tant pour la santé publique que pour la protection de l'environnement. Ainsi, toute pollution constatée fait l'objet d'une investigation systématique par la police de l'eau afin de remonter à la source de la pollution et identifier les auteurs des faits. Des mesures sont prises à l'encontre de celles et ceux qui ne respectent pas les règles en vigueur. L'office cantonal de l'eau appelle l'ensemble des acteurs et actrices à faire preuve de vigilance et à renoncer à tout comportement susceptible d'endommager une canalisation afin de préserver durablement nos ressources en eau.

Conformément à la pratique établie, les prochains prélèvements de qualité de l'eau de baignade auront lieu à la mi-avril pour l'ensemble des 30 accès à l'eau.

Pour toute information complémentaire:

- *Département du territoire: M. Guillaume Pierrehumbert, directeur général de l'office cantonal de l'eau, guillaume.pierrehumbert@etat.ge.ch, T. +41 22 388 55 30*

- *Département de la santé et des mobilités: Mme Catharina Habsburg-Lothringen, responsable de la communication de l'office cantonal de la santé, catharina.habsburg@etat.ge.ch, T. +41 22 327 96 27*